

Le 4 mars 2013 à 18 h 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Madame Chantal BIVILLE, Maire

Etaient présents : M. EDIN, Mme TABOURET, M. VINCENT LEBLANC, Adjoints, Mmes LASLIER STIENNE, MM. FLAGUAIS, GONDARD, DANET et DUFLO.

Etaient absents : M. LAGNEL excusé (pouvoir à M. GONDARD)

Mmes TESSON, MANRY et M. DOUCET

Secrétaire de séance : M. GONDARD

Assistaient également à la réunion M. LEBORGNE et M. DOUCHET, pour présenter le projet de travaux rue Villaine.

### **ENFOUISSEMENT DES RESEAUX**

Monsieur LEBORGNE de l'entreprise Garczynski présente l'enfouissement des réseaux électriques et France Télécom de la rue Villaine Ouest.

Compte tenu des intempéries, les travaux sont reportés entre le 18 et 20 mars prochain. Ils seront réalisés sur 730 mètres, le travail se fera par tronçons pour éviter la gêne des riverains. Une zone de travaux de 6 m sera sécurisée pour les ouvriers et 3 m environ pour les véhicules. Ces travaux ne peuvent être réalisés sur le côté car de nombreux réseaux y passent et oblige à se décaler sur la route. Tous les riverains seront contactés pour réaliser les travaux en commun accord concernant les raccordements (terrasse mains ou mini pelle).

La durée de chantier est prévue pour un mois et demi.

La participation communale est de 192 014.24 €

### **REFECTION DES TROTTOIRS**

Monsieur DOUCHET de la société ARTEMIS présente les travaux de réfection des trottoirs. Des caniveaux CC2 seront posés afin d'éviter l'eau de rentrer chez les riverains du fait de la hauteur de la chaussée. Les trottoirs seront en enrobés rouge. Deux plateaux ralentisseurs sont prévus sur le projet. Après en avoir délibéré, le conseil souhaite supprimer celui qui se situe devant Mme STIENNE, cependant, le passage piétons sera conservé.

Mme Biville s'interroge sur la signature de la convention avec le Département et avec France Télécom, M. Douchet répond que cela va être fait très prochainement.

### **REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES**

Madame le Maire expose les grandes lignes de la réforme des rythmes scolaires. Le décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire précise le cadre réglementaire de cette réforme dans le premier degré qui entre en vigueur à la rentrée 2013.

Le décret prévoit un retour à la semaine scolaire de 4,5 jours.

Deux objectifs sont poursuivis : mieux apprendre et favoriser la réussite scolaire de tous.

Pour permettre d'assurer un meilleur respect des rythmes naturels d'apprentissage et de repos de l'enfant, le décret fixe l'organisation du temps scolaire et prévoit le redéploiement des heures d'enseignement.

Compte tenu de la difficultés de la mise en place de ces nouvelles mesures, de la réorganisation des différents services tels que la garderie, la mise en place de nouvelles activités périscolaires, de la définition des plages horaires de la pause méridienne, des horaires d'entrée et sortie des écoles, le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de différer d'une année l'entrée en application de la réforme des rythmes scolaires, soit pour 2014. La demande en sera faite auprès de Monsieur l'Inspecteur de l'Académie.

Madame le Maire rappelle les difficultés rencontrées et justifiant un report de la date d'effet de la réforme :

- Les incertitudes concernant l'encadrement des activités, les financements.
- Le manque de locaux pour la création de nouvelles activités, Le conseil municipal devra reprendre le logement des écoles à cet effet à compter du mois de septembre 2013 afin de le réhabiliter et le mettre en conformité.

#### **REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DUE PAR LES OPERATEURS DE TELECOMMUNICATIONS**

Vu l'article L.2122 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L 47 du code des post »es et communications électroniques,

Vu l'article L.2322 – 4 du code général de la propriété des personnes publiques, le montant des redevances du domaine des collectivités territoriales est arrondi à l'euro le plus proche, la fraction d'euro égale à 0.50 étant compté pour 1,

Vu le décret 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications,

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public routier, au titre de l'année 2013, selon le barème suivant :

- Pour les infrastructures souterraines, par km et par artère (fourreau contenant ou non des câbles ou câbles en pleine terre) : 40 €
- Pour les infrastructures aériennes, par km et par artère (ensemble de câbles tirés entre deux supports) :53.33 €
- Pour les autres installations, par m2 au sol : 26.66 €

Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- fixe à cinq ans la durée de permission de voirie.
- Charge de l'exécution de la présente décision, Madame le Maire et le Trésorier chacun en ce qui les concerne.

### **57<sup>ème</sup> et 37<sup>ème</sup> TRANCHE ECLAIRAGE PUBLIC**

Madame le Maire, présente les projets préparés par le SDE pour la 57<sup>ème</sup> et 37<sup>ème</sup> TR d'éclairage public au conseil municipal, à savoir :

Pour la 37<sup>ème</sup> TR EP

- Dossier n° 2013-0-76125-2291 : 1 EP Espace Jean Moulin dont le montant des travaux s'élève à 2994.14 € et la participation de la commune à 1492.06 €
- Dossier n° 2013-0-76125-1945 : Remplacement BF dont le montant s'élève à 17 668.28 € TTC, la participation communale est estimée à 7671.78 €
- Dossier n° 2013-0-76125-1943 : Variateurs dont le montant total s'élève à 27 570.59 €, la participation communale s'élève à 10 710.17 €

Pour la 57<sup>ème</sup> TR Extension

- Dossier n° 2013-0-76125-2277 : borne foraine

Montant total de l'opération 13 263. 64 € reste à charge de la commune 554.50 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- adopte les projets ci – dessus,
- Décide d'inscrire la dépense en investissement au budget primitif 2013 pour un montant total de 20 428.51 € dont le montant de T.V.A. récupérable s'élève à 7 904.41 €
- Demande au S.D.E. de programmer ces travaux,
- Autorise Madame le Maire à signer tout acte afférent à ces projets.

### **DEMANDE SUBVENTION DETR POUR TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE**

Dans le cadre des travaux liés à l'économie d'énergie, Madame le Maire propose le remplacement des menuiseries extérieures au groupe scolaire et présente le devis. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, émet un avis favorable, et décide de solliciter une subvention au titre de la DETR auprès de la Sous- Préfecture.

### **REFECTION DE LA TOITURE DE LA SALLE DES SPORTS**

Des travaux de réfection seront à prévoir en urgence, car en période de pluie, l'eau rentre dans le bâtiment sous les ardoises et rend impraticables les activités qui s'y déroulent habituellement. Le montant des travaux à prévoir s'élève à 90 446.54 € Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès du conseil général pour 2014.

## **ECHANGE TERRAIN DES CONSORTS LECOQ**

Madame le Maire présente le nouveau plan de bornage aux conseillers et propose de réaliser un trottoir pour rejoindre la Salle des Sports dès que les formalités seront accomplies. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, donne son accord et autorise à signer toutes les pièces y afférents.

## **TARIF SPANC**

Le conseil municipal décide de revaloriser les tarifs pour l'assainissement non collectif comme suit :

- Redevance de contrôle semestrielle : 25 € H.T.
- Consommation le m3 : 1.38 € H.T.

## **SONNERIE DE L'EGLISE**

Suite à la demande de Monsieur l'Archevêque de Rouen pour faire sonner les cloches de l'église le samedi soir vers 17 h afin d'annoncer le dimanche, le conseil municipal ne s'y oppose pas.

## **VENTE D'HERBE**

Suite à l'annonce pour la vente d'herbe rue de Caux, aucune personne n'a fait une offre. Le conseil décide de remettre l'annonce sur le site de la commune et éventuellement de faire de la publicité dans les journaux.

## **REMPLACEMENT DE M. DOUCET AUPRES DE LA COMMISSION DU P.L.U.**

Monsieur DOUCET ayant déménagé et faisant partie de la commission de travail P.L.U., il y a lieu de prévoir son remplacement. Le conseil municipal désigne M. DANET Gérard.

## **PROGRAMME VOIRIE 2013**

Des travaux seront réalisés sur les voiries communales par la CCBE pour 56 674 €, la participation communale est estimée à 9 795 €, correspondant au fonds de concours de 20 %, les rues concernées sont les suivantes :

- Impasse de la Salle des Sports,
- Rue des Forrières,
- Rue du Bois Durand

## **ENTRETIEN DES BASSINS CLOS DES CHARMILLES**

Madame le Maire fait état des problèmes rencontrés en 2012 avec les habitants du Clos des Charmilles par la présence des moutons qui broutent l'herbe des bassins dont l'accès est impossible avec des engins mécanisés. Le conseil municipal après en avoir délibéré, et compte tenu de la surface à entretenir, considérant qu'il n'est pas possible de laisser ces terrains en état d'abandon d'entretien, décide de faire l'acquisition d'ovins pour assurer un entretien régulier pendant toute la saison.